

DEUX-SEVRES
Canton CERIZAY
Commune COURLAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

N° 2026-153



ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS A LA 2ème ADJOINTE Jennifer LETELLIER

Le Maire de la Commune de COURLAY

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20/03/2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints.

ARRETE

Article 1 : Madame Jennifer LETELLIER 2^{ème} adjointe en charge des affaires sociales et de l'événementiel est déléguée, par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire et concurremment avec lui, les fonctions dans les domaines suivants :

- Fonctionnement du CCAS et la gestion de l'EHPAD dépendant du CCAS dans sa globalité en 1^{ère} position
- Événementiel : culture, loisirs, nouveaux arrivants en 2^{ème} position
- Comptabilité : Mandats et titres de recettes en 3^{ème} position

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, notifié à l'intéressée et publié. Une expédition sera faite à Mr le Trésorier de THOUARS

Fait à COURLAY le 09/04/2026

La Maire

Nathalie ROUSSELOT



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Notifié à l'adjoint le 19.04.2026

Signature de l'adjoint

LETELLIER Jennifer

Signature de l'Autorité territoriale :

Nathalie ROUSSELOT

